

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21/03/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mars 2012**

--- oOo ---

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. de ZANET), Mme DEGOS, MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE), BATS (a procuration pour Mme ROLLIN), DUCASSE, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN (a procuration pour M. DEHEZ), LASSUS, Melle DAVERAT (a procuration pour Melle ULMANN), Mme ROCA, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : MM. de ZANET (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DEHEZ (a donné procuration à M. MARSAN), LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), Mme ROLLIN (a donné procuration à M. BATS), Melle ULMANN (a donné procuration à Melle DAVERAT).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B
Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. BROQUÈRES

OBJET : Participation de la commune de TARTAS au SYDEC dans le cadre des travaux de réseaux Rue des VIOLETTES / Centre de loisirs / Plaine des Sports (Travaux SYDEC 2012)
Eclairage public et Enfouissement des réseaux téléphonique et électricité Basse Tension de la Rue des Violettes, raccordement du centre de loisirs à ces réseaux.

CONSIDERANT que dans le cadre de la construction du Centre de Loisirs, il est nécessaire de raccorder les nouveaux bâtiments aux divers réseaux et de mettre à profit ces travaux pour réaménager la rue des violettes.

VU l'étude et le devis établi par le SYDEC pour l'ensemble des travaux à réaliser :

- branchement électrique tarif jaune et raccordement au réseau téléphonique du Centre de loisirs
- réseau d'éclairage public rue des Violettes
- mise en souterrain du réseau électrique Basse Tension et du réseau téléphonique de la rue des Violettes

L'ensemble de ces travaux est estimé à **162 567 euros TTC** et compte tenu des participations du SYDEC, d'ERDF et de France Telecom la participation de la commune de TARTAS sera de **62 108 euros** à reverser au SYDEC.

.../...

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le projet présenté par le SYDEC.

DONNE son accord pour la réalisation des travaux.

S'ENGAGE à verser la participation communale s'élevant à 62 108 euros.

PRECISE que le montant total de cette participation sera effectué sur fonds libres. Les crédits seront inscrits au budget 2012 de la commune lors de la séance qui se tiendra première quinzaine d'avril.

MANDATE M. le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES